



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le

10 JUIN 2014

Service environnement, eau et forêt

Affaire suivie par : Corinne Maurin
Téléphone : 05 61 10 60 08
Télécopie : 05 61 10 60 95
Courriel : corinne.maurin@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 3 mars 2014 déclarant d'intérêt général le soutien d'étiage de la Garonne et autorisant la récupération des coûts auprès des bénéficiaires, le SMEAG doit mettre en place une commission des usagers. Cette commission a vocation à rendre un avis préalable sur la tarification proposée par le SMEAG et faire un bilan annuel sur les plans techniques et financiers.

Par courrier du 04 juin 2013, vous m'avez fait parvenir une proposition de composition de cette commission. Cette proposition me paraît intégrer de manière équilibrée la diversité et la représentativité de l'ensemble des usagers. En conséquence, j'émetts un avis favorable sur cette composition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry BONNIEF

Monsieur Jacques Biliric
SMEAG
61, rue Pierre Cazeneuve
31 200 TOULOUSE



smeag
POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE

Le Président
Vice-Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne
Maire de Fourques-sur-Garonne

Toulouse, le - 4 JUIN 2014

Monsieur le Préfet de Région
de Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Préfet coordonnateur du sous-bassin de
la Garonne
Hôtel de la Préfecture
1 Place Saint-Etienne
31058 TOULOUSE Cedex 4

N/Réf. : JB/SR/BL/MCF/L14-106

Objet : PGE Garonne-Ariège - Redevance pour service rendu
Composition de la commission des usagers

Monsieur le Préfet,

En application de l'arrêté interpréfectoral du 3 mars 2014 déclarant d'intérêt général les réalimentations de soutien d'étiage de la Garonne et la récupération des coûts auprès des bénéficiaires, je vous ai proposé le 19 mai dernier une composition pour la commission des usagers prévue à l'article 13 de l'arrêté.

Comme suite à la réunion du Secrétariat Technique et Administratif du PGE Garonne-Ariège du 23 mai 2014, je vous transmets une nouvelle proposition de la commission qui annule et remplace la précédente.

Outre le Sméag, en assurant la présidence et le secrétariat, la commission pourrait être ainsi composée de dix neuf membres répartis comme suit :

1 - Au titre des usagers :

- Pour l'usage prélèvement d'irrigation :
 - Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, en charge de l'organisme unique Garonne amont,
 - Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, en charge de l'organisme unique Garonne aval,
 - Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA) de Haute-Garonne, en charge de l'organisme unique canal de Saint Martory,
 - Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées,
 - Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine,

- Pour l'usage prélèvement industriel :
 - deux représentants désignés par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées,
 - deux représentants désignés par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Aquitaine,

➤ Pour l'usage prélèvement eau potable :

- un représentant désigné par l'Association Départementale des Maires de Haute-Garonne,
- un représentant désigné par l'Association Départementale des Maires de Tarn-et-Garonne,
- un représentant désigné par l'Association Départementale des Maires de Lot-et-Garonne,
- un représentant désigné par l'Association Départementale des Maires de Gironde,

➤ Pour l'usage navigation :

- Monsieur le directeur des Voies Navigables de France (VNF) Sud-Ouest,

2 - Au titre des gestionnaires des ouvrages de réalimentation du soutien d'étiage :

- Monsieur le directeur d'Electricité de France (EDF) Union Production Sud-Ouest (UPS),
- Monsieur le Président de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel (IIABM),

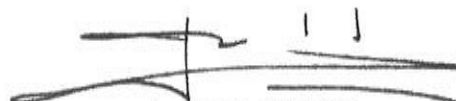
3 - Au titre des financeurs du soutien d'étiage :

- Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

4 - Au titre des services de l'Etat :

- Monsieur le directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Midi-Pyrénées, au titre de la coordination du bassin Adour-Garonne,
- Monsieur le directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Haute-Garonne, au titre de la coordination du sous-bassin de la Garonne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.



Jacques BILIRIT